



N° 5540-2017/1-ACTS/ DFA

Date du :

N° 1592-2016/ARR/DFA/SR

Date du : 30/11/2016

Rapport de présentation

OBJET : relatif à l'organisation des services de la direction du foncier et de l'aménagement

PJ :

- 1 projet d'arrêté ;
- 1 projet d'organigramme réorganisé de la DFA ;
- 1 organigramme actuel de la DFA

La direction du foncier et de l'aménagement a été créée par délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 et l'organisation des services de la direction est fixée par arrêté n° 935-2012/ARR/DPM du 31 août 2012. Le présent projet d'arrêté a pour objet de préciser les modifications organisationnelles.

Ces modifications seront présentées ci-après par service et illustrées par un organigramme en pièce-jointe.

I. SERVICE TOPOGRAPHIQUE ET FONCIER

L'équilibre entre les 3 missions principales du service topographique et foncier (topographie, cartographie, foncier) connaissent des modifications internes à la DFA :

- D'une part du fait de la demande accrue en matière de cartographie numérique (proximités avec le service de l'urbanisme et ses besoins en matière de support aux projets d'aménagement ; échanges liés à l'économie numérique et l'information géographique) ;
- et d'autre part de la demande en matière d'expertise foncière et de gestion de la donnée numérique foncière.

Ces modifications amènent le service à réorganiser ses ressources vers le bureau de la donnée géographique (BDG) et le bureau de la documentation (BD).

1/ Redéploiement de postes

a. Responsables de brigade

Le départ du responsable du bureau topographique Nord à la retraite, permet un rapprochement des deux bureaux topographiques (Bourail et La Foa). Ainsi, afin de favoriser une gestion plus souple des équipes il est

proposé la réunion en un seul bureau topographique composé de deux brigades Centre et Nord sous la responsabilité de l'actuel responsable du bureau de La Foa.

Les effectifs diminuent de 6 à 5 postes, et deux postes d'opérateurs sont transformés en chef de brigades favorisant ainsi le développement de compétences interne. Deux AVP (2015-0161 et 2015-162) ont été lancés et pourvus afin de prendre en compte ces ajustements.

b. Géomaticien

Le poste de responsable du bureau topographique Nord est redéployé au BDG en qualité de géomaticien. Les capacités de traitement géomatiques du bureau sont ainsi augmentées, une veille technologique pourra être mise en place ainsi que le SIG-DFA, outil essentiel de transversalité de la DFA. L'AVP 2015-0064 pour le recrutement du géomaticien a été lancé et pourvu.

c. Chargé d'études

Le poste d'opérateur affecté au bureau topographique Sud est redéployé en chargés d'études au bureau de la donnée géographique afin de renforcer l'interface avec le bureau topographique Sud.

d. Chargé d'études

Le poste de chargé d'études affecté au bureau de la donnée géographique et redéployé au bureau de la documentation pour une meilleure gestion des bases de données géographiques foncières.

2 / Transformation de postes

a. Responsable du bureau de la documentation

La transformation du poste de responsable de bureau de catégorie B en catégorie A a été validée dans le cadre du vote du budget 2014 au vu de la complexité des missions du bureau. Afin de prendre en compte l'ajustement des missions du poste, un AVP (2015-0119) a été lancé et pourvu.

II. SERVICE DU DOMAINE ET DU PATRIMOINE

Le service du domaine et du patrimoine (SDP) se réorganise afin d'optimiser l'efficacité du fonctionnement interne et améliorer l'instruction des dossiers. Ainsi, suite à une mission d'évaluation participative, un projet de service est cours d'élaboration et plusieurs ajustements structurels et fonctionnels sont nécessaires.

1/ Transformation de postes

a. Adjoint au chef de service

Le SDP est actuellement composé de deux bureaux : le bureau de gestion domaniale (BGD) et le bureau de l'inventaire immobilier et des évaluations. Afin d'améliorer la gestion opérationnelle des chargés d'études et de favoriser leur polyvalence, il est proposé la suppression de ces deux bureaux en faveur d'une gestion directe des chargés d'études auprès de leur hiérarchie (chef de service et adjoint au chef de service).

Il est ainsi proposé la transformation de l'actuel poste de responsable du bureau de gestion domaniale en adjoint au chef du service.

b. Responsable de la cellule de coordination

Parmi les principales tâches effectuées par les chargés d'études du bureau de gestion domaniale, les tâches d'instructions sont les plus importantes mais celles rattachées aux formalités administratives et l'accueil viennent impacter le cœur de métier. Il est ainsi proposé, à effectif constant, la création d'une cellule de coordination au sein du SDP.

Il est proposé qu'un poste de chargé d'étude soit transformé en responsable de la cellule de coordination assurant ainsi la gestion administrative du service, la gestion de l'accueil du public et participera à la transversalité du service auprès d'autres services. Un AVP sera lancé afin de prendre en compte ces ajustements.

c. Assistante de la cellule de coordination

Le poste de secrétaire est transformé en assistante de la cellule de coordination. Outre les missions de gestion administrative du service, il assurera l'accueil et le renseignement aux usagers du service. Un AVP sera lancé afin de prendre en compte ces ajustements.

2/ Redéploiement de poste

a. Gestionnaire des affaires domaniales

La DFA est gestionnaire du domaine provincial, à ce titre elle a en charge le suivi des locations et des ventes impliquant donc l'établissement d'états des sommes dues (ESD) à l'encontre des locataires et acheteurs afin de recouvrir et titrer l'ensemble des recettes concernées actuellement effectués par le service du domaine et du patrimoine.

Cette mission étant de nature administrative et comptable, il est proposé de transférer le poste au service des ressources. Il a également été identifié le transfert de l'instruction des demandes de logements provinciaux. Un AVP sera lancé afin de prendre en compte ses ajustements.

III. SERVICE DES RESSOURCES

1/ Redéploiement de poste

a. Gestionnaire

Afin d'intégrer la gestion des recettes domaniales et l'instruction des demandes de logements provinciaux, un poste de gestionnaire des affaires domaniales au sein du SDP est redéployer au service des ressources. Un AVP sera lancé afin de prendre en compte ses ajustements.

2 / Transformation de poste

a. Chef de projet

La DFA pilote le développement du logiciel Base Patrimoine. A ce titre le poste budgétaire n°135, responsable fonctionnel patrimoine était affecté au service des ressources. Au vu de l'évolution des besoins de la direction notamment dans le développement des services dématérialisés, l'amélioration de la transversalité dont la gestion des processus métier et la démarche d'amélioration continue des services, le poste est transformé et rattaché auprès de la direction. A cet effet, un AVP (n°2015-0043) de chef de projet a été lancé et pourvu pour prendre en compte ces ajustements.

IV. SERVICE DES INFRASTRUCTURES AERONAUTIQUES

1/ Création d'un service et transformations de postes

La DFA est gestionnaire de l'aéroport de l'Ile des Pins, des aérodromes d'aviation générale (Ouatom, Poé) ainsi que des plateformes héliportées de la province. Afin de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent à la province en matière d'exploitation d'aérodromes et d'hélistations, un poste de chargé de mission a été pourvu (AVP 2014-0212) afin de coordonner d'une part le Système de gestion de la Sécurité (SGS) et le Système de Management de la Sécurité (SMS) et d'autre part le suivi administratif et technique de ces structures.

a. Chef du service des infrastructures aéronautique

Afin de faciliter l'organisation structurelle et fonctionnelle de la DFA en matière aéronautique, il est sollicité la création d'un service intitulé « service des infrastructures aéronautiques ». Ainsi le poste de chargé de mission deviendra chef de service et un AVP serait lancé en sens.

b. Pilote d'hélicoptère et assistant technique

De nouvelles missions ont été affectées à la DFA notamment la gestion technique et opérationnelle de l'hélicoptère provincial nécessitant la transformation et le redéploiement du poste de pilote d'hélicoptère affecté à la DJA. Ainsi un AVP (2015-0301) a été lancé et pourvu afin de recruter un pilote d'hélicoptère / assistant technique au sein de la DFA.

2/ Redéploiement de poste

a. Pompier d'aérodrome

Dans le cadre d'un maintien du niveau de sécurité aéroportuaire sur la plateforme de l'Ile des Pins, le recrutement d'un pompier SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) est nécessaire afin de pallier l'éventuelle dégradation du niveau de sécurité.

En effet, l'aéroport de l'Ile des Pins présente un niveau 4 de sécurité (2 pompiers SSLIA ainsi qu'un véhicule d'intervention mousse de 6000 litres). Aussi et en cas d'absence d'un des pompiers, le niveau de sécurité est dégradé à 2, impliquant d'éventuelles modifications de vols entre l'Ile des Pins et Nouméa.

Ainsi, un AVP est lancé (2016-0057) afin de recruter un 6^{ème} pompier garantissant nos missions aéroportuaires.

A cette occasion, l'arrêté n° 935-2012/ARR/DPM du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction doit être abrogé.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

La directrice du foncier
et de l'aménagement

Maud PEIRANO